

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 22

3 janvier 2014

### SOMMAIRE

8 W Brothers .....	1018	European Truck Service Corporation S.A.	1010
Algeco Scotsman FS Co S.à r.l. ....	1045	Family Lab International S.A. ....	1014
Alsenia S.A. ....	1047	Fern Bird Properties S.à r.l. ....	1013
Archos Capital S.A. ....	1048	Financière de la charcuterie .....	1013
BA S.à r.l. ....	1011	Financière Hôtelière Européenne S.A. ...	1013
BA S.à r.l. ....	1010	Flyaway S.A. ....	1014
Boito & Koscielna Architectes S.à r.l. ....	1053	Galfin S.A. ....	1015
Built SA .....	1011	Glof S.à r.l. ....	1034
Compacta Investments S.A. ....	1012	HOB S.à r.l. ....	1015
Copimmo S.A. ....	1010	Iddibox S.A. ....	1016
Core Holding S.A. ....	1013	Immobilier Albert 1er S.A. ....	1015
Crediassur S.à r.l. ....	1014	Integrale Immo Lux S.A. ....	1016
Danlux Constructions S.à r.l. ....	1014	IRIS Specialized Asset Management .....	1016
Darecko S.A. ....	1015	Lakeside Network Investments S.à r.l. ...	1017
Delta Inter-Link S.A. ....	1051	L'essentiel Maison et Jardin .....	1017
Descaling S.à r.l. ....	1050	Libo S.A. ....	1016
Domus-SP SA .....	1012	Look Group 1 S.à r.l. ....	1017
Empire S.à r.l. ....	1015	LSREF3 Lux Investments II S.à r.l. ....	1036
Endurance Asset S.à r.l. ....	1011	Marussia Lux S.A. ....	1056
Endurance Office II Asset S.à r.l. ....	1011	Merck Chemicals Holding S.à r.l. ....	1017
Endurance Office II Finance S.à r.l. ....	1011	M-Tech s.à r.l. ....	1054
Enim S.A. ....	1010	Polma 1 S.A. ....	1056
Erache Investment S.A. ....	1012	Seven Days S.à r.l. ....	1021
Eskimo Europ .....	1012	Treveria Forty-Four S.à r.l. ....	1019
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	1012	Treveria Forty-Three S.à r.l. ....	1032
Esplanade de la Moselle S.A. ....	1052	Treveria Thirty-Six S.à r.l. ....	1054
Eurooffice 491 S.à r.l. ....	1013	Uniligne S.à r.l. ....	1023
European Truck Service Corporation S.A.	1010	Vindobona Finance Beta S.A. ....	1043

**BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.230.980,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172938/9.

(130211922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Copimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173032/10.

(130211015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Enim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.676.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Octobre 2013 que:

La société Lexington Governance Limited, Registre de Londres 08454544 ayant son siège à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représenté par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni a été nommée administrateur et président en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013173102/15.

(130211244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**European Truck Service Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173090/10.

(130211701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**European Truck Service Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173091/10.

(130211705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.230.980,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172939/9.

(130211923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 02 décembre 2013*

Les administrateurs de la société ont décidé

- De révoquer Mr. Jiri DEDERA avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013173100/12.

(130211976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 02 décembre 2013*

Les administrateurs de la société ont décidé

- De révoquer Mr. Jiri DEDERA avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013173099/12.

(130211961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 02 décembre 2013*

Les administrateurs de la société ont décidé

- De révoquer Mr. Jiri DEDERA avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013173101/12.

(130211960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Built SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 134.881.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172957/9.

(130211247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Compacta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173028/9.

(130211407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013173105/12.

(130211627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.069.

*Rectificatif concernant le bilan 2012 déposé au RCS le 27/05/2013, réf L130083317*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS II S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2013173106/12.

(130211021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Erache Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173104/10.

(130211107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Domus-SP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 84.624.

VERSION CORRIGEE DU DEPOT INITIAL AU RCS (L130123638) DOMUS-SP SA EX 2012

Le Bilan abregé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Référence de publication: 2013173070/11.

(130211673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Core Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 83.369.

Le conseil d'administration prend acte du décès de l'administrateur Monsieur Patrick ROCHAS.  
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013173033/9.

(130211732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Fern Bird Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.596,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.492.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fern Bird Properties S.à r.l.  
Geert DIRKX  
*Gérant unique*

Référence de publication: 2013173123/12.

(130211309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Financière de la charcuterie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 167.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Financière de la charcuterie*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013173124/11.

(130211506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.048.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 octobre 2013, les actionnaires ont pris la décision d'accepter la démission d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173125/12.

(130211303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.785.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.956.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173085/10.

(130211543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Crediassur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173036/9.

(130211192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Danlux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 43.132.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173062/9.

(130211330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Family Lab International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 110.265.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2013 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 25 avril 2013 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir, elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013173130/19.

(130210894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Flyaway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 73.698.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 décembre 2013*

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à LUXEMBOURG, et Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à METZ (France), tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société avec pouvoir de signature de type B pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FLYAWAY S.A.

Vittorio BENATTI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013173149/17.

(130211029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Darecko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 115.628.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013173064/9.  
(130211594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 24.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013173098/9.  
(130211531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Galfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.372.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Octobre 2013 que:

La société Lexington Governance Limited (Registre de Londres 08454544), ayant son siège à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représenté par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni a été nommée administrateur de type B en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013173177/15.

(130211681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 117.382.

Les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013173257/12.

(130210873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**HOB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173226/9.

(130211669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que:

- Le nombre des Gérants a été augmenté de trois à quatre.
- Monsieur Alessandro Giudici, né à Cantú (Italie) le 18 août 1980 et résident professionnellement à Luxembourg 111, avenue de la Faïencerie L-1511, a été nommé gérant de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013173278/13.

(130211581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Iddibox S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5691 Ellange, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 171.919.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173248/9.

(130211388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Integrale Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 171.835.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2013*

1. Nomination du réviseur d'entreprises

Le mandat de réviseurs d'entreprises est confié à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400 Route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg, représentée par Monsieur Paul Neyens. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social qui prendra fin le 31 décembre 2013.

2. Révocation du mandat du commissaire aux comptes

Suite à la nomination du réviseur aux comptes, il est mis fin au mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Julien Dessart, employé, né à Liège, le 14 juin 1981, demeurant à B-4000 LIEGE, rue de l'Académie 18/021 A.

Référence de publication: 2013173266/15.

(130210906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Libo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 59.814.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 août 2013*

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Dirk Sumkötter comme directeur des librairies Libo chargé de la gestion journalière avec effet au 15 septembre 2013.

Monsieur Robert Hever, demeurant à L-5831 Hesperange, 49 Cité Holleschbierg est nommé gérant, chargé de la gestion journalière de Libo s.a. jusqu'au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration prend également note de la démission de Monsieur Dirk Sumkötter comme administrateur de la société LIBO S.A. avec effet au 14 septembre 2013.

Le conseil d'administration prend aussi note de la démission de Monsieur Paul Lenert comme administrateur de la société avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173331/17.

(130211590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---



**Lakeside Network Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.949.

—  
Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2011, acte publié au Mémorial C no 22

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lakeside Network Investments S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2013173309/15.

(130211100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**L'essentiel Maison et Jardin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7354 Helmdange, 6, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 161.722.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173308/10.

(130211381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173317/9.

(130211143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Merck Chemicals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 99.939,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.715.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 12 décembre 2013 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 12 décembre 2013 au siège social que (traduction libre):

«Deuxième décision

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Tim HASHAGEN, (...), né à Brême (Allemagne) le 20 août 1981, demeurant professionnellement au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de Catégorie A du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013173362/20.

(130211605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

## 8 W Brothers, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.436.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «8 W Brothers», une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du luxembourgeois, ayant son siège social à L-6370 Haller, 2, Rue des Romains, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 24 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3041 du 30 décembre 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.436 (la «Société») et dont les statuts ne furent pas encore modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves RICHER, gérant, demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains, qui a désigné comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves RICHER, gérant, demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Agenda*

1 Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil et les prestations de conseil dans le secteur HORECA.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2 Divers.

(ii) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenu par l'actionnaire sont inscrits sur la liste de présence; celle liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte qui sera par la même occasion enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) La procuration de l'actionnaire représenté, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera aussi attachée au présent acte.

(iii) L'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir dûment averti et informé de l'ordre du jour avant cette assemblée, et a renoncé à ses droits d'être formellement convoqué.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibéré sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée général des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élargir l'objet social de la société et a décidé de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil et les prestations de conseil dans le secteur HORECA.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Y. RICHER, N. GLOESENER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13224. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163205/82.

(130199813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Treveria Forty-Four S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.708.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B132708, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2655 du 20 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître JECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B132544, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 10<sup>th</sup>, September 2007, published in the Mémorial C number 2655 of the 20<sup>th</sup>, November 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FORTY-FOUR S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162243/100.

(130198690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### **Seven Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 181.742.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Fadi MATO, employé, né à Doohok (Irak), le 13 octobre 1989, demeurant rue Joseph Stranard, 30, B-6041 Gosselies (Belgique).

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, y compris snack et petite restauration, ainsi que la vente à emporter et la livraison à domicile de tous les articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «SEVEN DAYS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Fadi MATO, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

### Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 5, rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) *Gérant technique:*

Monsieur Reza YAGHMA, gérant de société, né à Téhéran (Iran), le 25 août 1974, demeurant au 59, rue Alexandre Fleming, L-3467 Dudelange;

b) *Gérant administratif:*

Monsieur Fadi MATO, employé, né à Doohok (Irak), le 13 octobre 1989, demeurant rue Joseph Stranard, 30, B-6041 Gosselies (Belgique).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux (2) gérants.

### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MATO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14727.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013162200/107.

(130198976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### **Uniligne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 181.743.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Monsieur Jean-Louis François Vullierme, administrateur, né à Saint-Maur (France), le 21 mars 1955, demeurant à 356 Brandstraat, B-9830 Sint- Martens-Latem, ici représenté par Madame Laurence Heinen, salariée, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Sint-Martens-Latem (Belgique), le 4 novembre 2013;

et

(2) Soparfilm Energy Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat du Texas (Etats-Unis), avec siège social au 800 Brazos, Suite 400, Austin, Texas 78701 et immatriculée au Secretary of State of Texas sous le numéro 801335260, ici représentée par Madame Laurence Heinen, salariée, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Sint-Martens-Latem (Belgique), le 4 novembre 2013,

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom d'Uniligne S.à r.l. qui est constituée comme suit:

## I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Uniligne S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

## II. Objet social

**Art. 4. Objet Social.**

4.1. La société a pour objet l'acquisition et l'exploitation commerciale, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, de tous droits et produits relatifs à l'éducation en ligne, et plus généralement la commercialisation de tout bien, droit ou service relatif à l'éducation.

4.2. En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.3. L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

4.4. La Société peut en particulier:

(i) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(ii) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

(iii) en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

(iv) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet,

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.



### III. Capital Social et Parts Sociales

#### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

#### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

### IV. Gestion

#### Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé d'au moins (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant d'une catégorie pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même catégorie en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le gérant unique ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, le cas échéant.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

#### **Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

### **V. Associés**

#### **Art. 12. Droits de Vote.**

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

#### **Art. 13. Pouvoirs.**

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 14. Décisions de l'associé unique.**

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

#### **Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.**

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la

modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.**

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

## VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

## VIII. Dispositions générales

**Art. 20.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

**Art. 21.** Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français prévaudra.

### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Vullierme Jean-Louis François . . . . .	400	4.000,-	4.000,-
Soparfilm Energy Corporation . . . . .	1.600	16.000,-	16.000,-
Total: . . . . .	2.000	20.000,-	20.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés, ès-qualités qu'ils agissent, ont immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Monsieur Jean-Louis François Vullierme, né à Saint-Maur (France), le 21 mars 1955, demeurant à 356 Brandstraat, B-9830 Sint-Martens-Latem est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
3. par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants à la présente, le présent acte notarié est établi en français suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) Mr Jean-Louis François Vullierme, director, born in Saint-Maur (France), on 21 March 1955, residing in 356 Brandstraat, B-9830 Sint-Martens-Latem, hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Sint-Martens-Latem (Belgium), on 4 November 2013,

and

(2) Soparfilm Energy Corporation, a company incorporated under the laws of Texas (United States), having its registered office at 800 Brazos, Suite 400, Austin, US-Texas 78701 and registered with the Secretary of State of Texas under number 801335260, hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Sint-Martens-Latem (Belgium), on 4 November 2013,

said proxies, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Uniligne S.à r.l. which is hereby established as follows:

## I. Form, Name, Duration, Registered Office

**Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of Uniligne S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles») (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

### Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

## II. Purpose of the Company

### Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition and the commercial exploitation, in Luxembourg and abroad, of all rights and products relating to online education, and more generally the commercialization of all kinds of products, rights or services relating to education.

4.2. The purpose of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.3. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.4. The Company may in particular:

(i) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

(ii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

(iii) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

(iv) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### III. Capital and Shares

#### Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

#### Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### IV. Management

#### Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers. The board of managers shall be composed of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager of a category may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same category as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least one Class A Manager and one Class B Managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the sole manager or one Class A Manager and one Class B Manager, as the case may be. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed the sole manager or one Class A Manager and one Class B Manager, as the case may be.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

#### **Art. 9. Powers of the manager(s).**

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

**Art. 11. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

## **V. Shareholding**

#### **Art. 12. Voting Rights.**

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

#### **Art. 13. Powers.**

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need

to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

**Art. 14. Decisions of the sole shareholder.**

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

**Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.**

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

**VI. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits**

**Art. 16. Financial year.**

16.1. The Company's financial year begins on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

**Art. 17. Annual accounts.**

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

**VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**VIII. General Provisions**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

**Art. 21.** These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the French version shall prevail.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Vullierme Jean-Louis François . . . . .	400	4,000.-	4,000.-
Soparfilm Energy Corporation . . . . .	1,600	16,000.-	16,000.-
Total: . . . . .	2,000	20,000.-	20,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

*Extraordinary General Meeting*

The shareholders, acting in the above stated capacities, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Mr Jean-Louis Francois Vullierme, born in Saint-Maur (France), on 21 March 1955, residing in 356 Brandstraat, B-9830 Sint-Martens-Latem, is appointed as manager of the Company for an undetermined period of time;
3. By exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in French followed by an English version. At the request of the same appearing parties, in case of divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162272/481.

(130199048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Treveria Forty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.544.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B132544, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2581 du 13 novembre 2011.



II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B132544, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 10<sup>th</sup>, September 2007, published in the Mémorial C number 2581 of the 13<sup>th</sup>, November 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FORTY-THREE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162245/100.

(130198691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

#### **Glof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

G AFL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered at the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 97.605 duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of GLOF S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105 806, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 30, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 491 of May 25, 2005;

The articles of incorporation have been amended by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) pursuant to:

\* a deed dated 25 March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 981 of 4 October 2005,

\* a deed dated 11 November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1023 of 26 May 2006,

\* a deed dated 21 March 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1466 of 31 July 2006,

\* a deed dated 12 April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1642 of 3 August 2007,

\* a deed dated 19 May 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1226 of 11 June 2010, and

\* for the last time pursuant to a deed dated 25 June 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1744 of 26 August 2010.

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (one euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

G AFL S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.605, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination GLOF S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 806 avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 491 du 25 mai 2005;

- Les statuts de la société ont été modifiés par Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg):

\* un acte daté du 25 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 981 du 4 octobre 2005,

\* un acte daté du 11 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1023 du 26 mai 2006,

\* un acte daté du 21 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1466 du 31 juillet 2006,

\* un acte daté du 12 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1642 du 3 août 2007,

- \* un acte daté du 19 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1226 du 11 juin 2010,
- \* et le dernier le 25 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1744 du 26 août 2010.
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinquante cents euros) représenté par 500 (cinquante cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013161964/116.

(130198243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### LSREF3 Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.719.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 11 November 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any

form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favor of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favor the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSREF3 Lux Investments II S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realized losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;
  - Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé privé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Lux Investments II S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.



Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) l'associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution/leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution/leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confir-

mation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
  - Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961, dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
  - Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2013. LAC/2013/52075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162038/386.

(130198599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty fifth day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd", a limited liability company, having its registered office at 13, Castle Street, JE - JE4 5UT St. Helier, Jersey, registration number 101063 (the "Sole Shareholder").

represented by Mrs. Géraldine Nucera, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 October 2013,

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Vindobona Finance Beta S.A.", having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2523 on 15 October 2008,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 141951, and having a share capital of EUR 31,000 (the "Company"),

The appearing party decides to dissolve the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives discharge to the directors of the Company for their mandate up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at its registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to eight hundred fifty euro (EUR 850).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13, Castle Street, JE - J4 5UT St. Helier, Jersey, inscrite sous le numéro 101063, Associée Unique»),

représentée par Madame Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associée Unique de «Vindobona Finance Beta S.A.», ayant son siège social au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2523 le 15 octobre 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 141951 et avec le capital social du EUR 31.000,- (la «Société»).

La comparante décide de dissoudre la Société et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Le capital social de la société est de trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3,100) actions de dix euros (10,-EUR) chacune, entièrement libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à son siège social.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée Unique ou remboursement à l'Associée Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49446. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163158/102.

(130199291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Algeco Scotsman FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Algeco Scotsman Global S.à r.l. (previously "Ristretto Group S.à r.l."), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2153 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 129.540 and represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November 2013 which will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all the shares in issue in, "Algeco Scotsman FS Co S.à r.l." (previously "TDR FS Co S.à r.l.") (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 2 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2482 of 21 December 2009 and registered with the RCS under number B 149.504. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette of 16 November 2012 published in the Mémorial under number 3098 of 28 December 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at ninety thousand Euro (€ 90,000) represented by ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares, ten thousand (10,000) class H shares, ten thousand (10,000) class I shares, and ten thousand (10,000) class J shares with a nominal value of one Euro (€1) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholders' register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the period from 1 January 2013 to 8 November 2013.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Algeco Scotsman Global S.à r.l. (précédemment «Ristretto Group S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 129.540 et représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu du procuration datée du 8 novembre 2013, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique»), et détenant l'intégralité des parts sociales émises dans «Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.» (précédemment "TDR FS Co S.à r.l.") (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 2 décembre 2009 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 décembre 2009, numéro 2482, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 149.504. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial sous le numéro 3098 du 28 décembre 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix Euro (€90.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales de classe A, dix mille (10.000) parts sociales de classe C, dix mille (10.000) parts sociales de classe D, dix mille (10.000) parts sociales de classe E, dix mille (10.000) parts sociales de classe F, dix mille (10.000) parts sociales de classe G, dix mille (10.000) parts sociales de classe H, dix mille (10.000) parts sociales de classe I, et dix mille (10.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un Euro (€1) chacune (les «Parts Sociales»).

II. L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

III. L'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et en tant qu'Associé Unique décide par la présente de dissoudre la Société.

IV. L'Associé Unique reprend tous les actifs et assume toutes les obligations de la Société dissoute, connues ou inconnues à la date du présent acte et la liquidation de la Société est close sans préjudice du fait que l'Associé Unique assume toutes les obligations de la Société.

V. Le registre des associés de la Société a été annulé.

VI. L'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 8 novembre 2013.

VII. L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

VIII. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### Dépenses

Les couts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Costa, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50983.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163214/105.

(130199242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Alsena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.707.

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Alsena S.A.» ayant son siège social au 11, Dosberstrooss L-9763 Marnach (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 2456 le 8 octobre 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 141.707.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a désigné comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'exercice social.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la société.
3. Modification du premier paragraphe de l'article 16 (premier alinéa) des statuts de la société.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Après délibération, les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013 s'est clôturé au 31 décembre 2013, et que l'exercice prochain commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 16 (premier alinéa) des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à mille soixante-dix euros (1.070,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFAMNN, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/10/2013. Relation: LAC/2013/45728. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163245/62.

(130200072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Archos Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.559.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Georges & Associés S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 107572,

The appearing party is here represented by Mr. Francois GEORGES and Mr. Serge DE CEUNICK, with professional addresses at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in their capacity as Managers of the appearing party.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company "ARCHOS Capital S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 151559, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 25<sup>th</sup> February, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 709 of the 3<sup>rd</sup> April, 2010.

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.



4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful in order to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the said representatives have signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572,

ici représentée par François GEORGES et Serge DE CEUNINCK, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de Gérants.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ARCHOS Capital S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151559, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 3 avril 2010.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénom, état civil et domicile, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, S. DE CEUNICK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163259/100.

(130199237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Descaling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.826.

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «ILP II S.C.A. SICAR» en liquidation, une société en commandite par actions constituée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.060,

ici représentée par ILP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 122717, en sa qualité de liquidateur, elle-même représentée Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Strassen, le 11 novembre 2013,

agissant en sa qualité de seul et unique associée de la société «DESCALING S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.826, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1041 du 24 avril 2012.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique DECIDE de prononcer la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «Engelwood», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178071.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

#### Quatrième résolution

L'associée unique DECIDE de donner décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14842. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013163400/50.

(130199172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Delta Inter-Link S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.765.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Francisco Javier PUJOL USANDIZAGA, directeur de sociétés, demeurant à Travessera de Gracia 35, 3 08021 Barcelone (Espagne),

ici représenté par Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "DELTA INTER-LINK S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70765, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 6 octobre 1999;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%);

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163399/58.

(130199255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Esplanade de la Moselle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.883.

#### — AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achten Tag des Monats November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Klaus BAASCH, Betriebswirt, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 25. April 1946, wohnhaft in D-54290 Trier, Bruchhausenstrasse 23,

hier vertreten durch Herrn Jens BAASCH, hiernach genannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden;

2) Herr Jens BAASCH, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 30. September 1980, wohnhaft in D-54290 Trier, Gilberstrasse 27; und

3) Herr Gregor GILBERS, Diplom-Immobilienwirt, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. Februar 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, Leanderstrasse 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

a) Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft „Esplanade de la Moselle S.A.“, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 135883, ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, Nummer 521 vom 1. März 2008;

b) Das Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreißigtausend Euro (33.000,- EUR), aufgeteilt in dreihundertdreißig (330) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

c) Die Komparenten die alleinigen Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft sind;

d) Die Komparenten, als alleinige Gesellschafter (die „Gesellschafter“) beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

e) Die Gesellschafter erklären, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzen;

f) Die Gesellschafter, zusammen handelnd als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Ge-

sellschaft, übergehen, welche erklären, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichten alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen;

- g) Die Gesellschafter erklären ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;
- h) Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;
- i) Die Gesellschafter erteilen hiermit den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag;
- j) Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Esplanade de la Moselle S.A.“ aufgelöst worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. BAASCH, G. GILBERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163428/57.

(130199200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Boito & Koscielna Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.000.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le douze novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Michel SCHNATZ, dessinateur, né à Algrange (France), le 14 août 1967, demeurant à L-5675 Burmerange, 20, rue Auguste Liesch,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.000 (ci-après «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1309 du 10 septembre 2002.

Que la Société a un capital social de seize mille euros (16.000,-EUR), divisé en cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré;

Que le comparant est devenu le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société «Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés, ainsi que de deux cessions de parts sous seing privé du 27 juin 2008, dont publication au Mémorial C, numéro 2271 du 16 septembre 2013, aux termes desquelles ses co-associés Madame Joanna KOSCIELNA et Monsieur Sébastien BOITO lui ont cédé chacun leurs 60 parts sociales respectives de la Société,

Desquelles cession de parts copies conformes resteront, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles;

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital de la Société, a décidé de dissoudre la société «Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif

pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-5675 Burmerange, 20, rue Auguste Liesch.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schnatz, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163297/50.

(130198932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**M-Tech s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 154.043.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173354/9.

(130211915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Treveria Thirty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.932.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B129932, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1869 du 3 septembre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B129932, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup>, June 2007, published in the Mémorial C number 1869 of the 3<sup>rd</sup> September 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162250/98.

(130198697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

#### **Marussia Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.816.

#### *Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 29 novembre 2013*

En date du 29 novembre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. accepter la démission de Monsieur Jean-Marie Bettinger et de Magali Fetique de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 29 novembre 2013.

2. de nommer, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 29 novembre 2013, et pour une durée limitée de 6 ans les personnes suivantes:

- Maenad Corp., une société ayant son siège social à la Global Bank Tower, rue 50, Bella Vista, Panama, République de Panama, enregistrée auprès du registre des Sociétés de Panama sous le numéro 588145;

- Nicole Deborah Allen, née le 30 juillet 1984 à Panama (République de Panama), ayant son adresse à la Montroyale Torre 200, rue 1, Bella Vista, Panama, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

MARUSSIA LUX S.A.

Référence de publication: 2013173380/20.

(130209882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

#### **Polma 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

#### *Extrait du procès-verbal de l'actionnaire unique du 2 décembre 2013*

L'actionnaire unique de la société a décidé

- De terminer le mandat de Jiri DEDERA comme administrateur de la Société, et

- De nommer Milan TRNENY, avec adresse à Bellova 355/16, Kohoutovice, Brno, République Tchèque, comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la Société pour l'année qui se termine le 30 septembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013173510/17.

(130211974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---